RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 05765
Numéro SIREN : 440 085 686
Nom ou dénomination : ADA SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt 48511

ADA SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 358 000 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
440 085 686 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
le mercredi vingt-huit septembre,
à 10 heures 30,
Au siège social à CLICHY,

La société ADA, Société anonyme au capital de 4.442.402,16 euros, ayant son siège social 22-28 Rue Henri Barbusse 92110 CLICHY, immatriculée sous le numéro 338 657 141 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Nicolas ROUSSELET en sa qualité de Président Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 35.800 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ADA SERVICES,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Étant précisé que la société BDO PARIS AUDIT & ADVISORY, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un co-gérant en remplacement d'un co-gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Sébastien VIEZ, Co-Gérant, décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant :

- Monsieur Edwin PRACHE, demeurant 28 Rue Henri Barbusse 92110 CLICHY,

qui accepte, pour une durée d'un an renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des comptes, et pour la première fois à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Monsieur Edwin PRACHE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide que Monsieur Edwin PRACHE ne percevra pas de rémunération pour ce mandat mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

ADA

"Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant"